



Conseil des AFFAIRES GÉNÉRALES

Mardi 18 octobre à Luxembourg

La session débutera à 10 h 30. Le Conseil prendra note de l'état d'avancement des travaux concernant l'**examen à mi-parcours du cadre financier pluriannuel de l'UE** pour la période 2014-2020.

Le Conseil préparera ensuite la **réunion du Conseil européen des 20 et 21 octobre 2016** en procédant à l'examen du projet de conclusions.

Enfin, la présidence communiquera aux ministres des informations sur la mise en œuvre de l'**accord interinstitutionnel "Mieux légiférer"**.

La présidence tiendra une conférence de presse à l'issue de la session (vers 13 heures).

* * *

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu/en/webcasts>.

La transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" (MPEG 4), et la galerie de photos seront accessibles à l'adresse suivante: <https://tvnewsroom.consilium.europa.eu/permalink/85909>

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Examen à mi-parcours du cadre financier pluriannuel (CFP)

Le Conseil prendra note de l'état d'avancement des travaux concernant l'examen à mi-parcours du cadre financier pluriannuel de l'UE pour la période 2014-2020.

S'appuyant sur un questionnaire, les ministres auront un échange de vues sur la base d'un rapport de la présidence.

Le règlement CFP fixe les montants annuels maximaux que l'UE est autorisée à dépenser dans différents domaines d'action au cours de la période allant de 2014 à 2020. Il traduit les priorités politiques en chiffres, assure la discipline budgétaire au niveau de l'UE et facilite l'adoption du budget annuel de l'UE.

Préparation de la réunion du Conseil européen d'octobre

Le Conseil examinera le projet de conclusions du Conseil européen des 20 et 21 octobre, élaboré par le président du Conseil européen, Donald Tusk, en coopération avec la présidence slovaque et la Commission.

Le Conseil européen devrait axer ses travaux sur les questions suivantes:

- migrations: le Conseil européen fera le point sur les derniers développements intervenus dans le domaine de la politique migratoire de l'UE, y compris pour ce qui concerne la protection des frontières extérieures et Schengen. Il examinera en particulier 1) les progrès accomplis concernant le cadre de partenariat pour la coopération avec les pays d'origine ou de transit et concernant le plan d'investissement extérieur et 2) la mise en œuvre de la déclaration UE-Turquie;
- questions commerciales: le Conseil européen examinera les moyens de mettre en place une politique commerciale robuste qui tire parti de marchés ouverts tout en tenant compte des préoccupations des citoyens. Il 1) définira la voie à suivre pour la suite des négociations en cours relatives à des accords commerciaux, notamment avec les États-Unis et le Japon, et 2) demandera qu'un accord intervienne rapidement sur la modernisation des instruments de défense commerciale et 3) approuvera la décision relative à la signature et à l'application provisoire de l'accord économique et commercial global avec le Canada;
- relations extérieures: le Conseil européen tiendra un débat d'orientation sur les relations avec la Russie.

Le 20 septembre 2016, le Conseil a examiné un [projet d'ordre du jour annoté](#).

Accord interinstitutionnel "Mieux légiférer"

La présidence communiquera au Conseil des informations sur la mise en œuvre de l'accord interinstitutionnel "Mieux légiférer" qui a été adopté par le Conseil le 15 mars 2016.

Cet accord interinstitutionnel a pour principal objectif d'améliorer la manière dont l'Union européenne légifère afin que le droit de l'UE soit davantage au service des citoyens et des entreprises.

- [Communiqué de presse du Conseil du 15 mars 2016 sur l'accord "Mieux légiférer"](#)
- [Site web du Conseil sur le programme pour une meilleure réglementation](#)